

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant CYNTHIA BERGERON	Numéro de permis 2013228	Date d'inspection Le 23 mars 2021	
Nom de l'établissement Garderie chez Cyn		Numéro de téléphone (506) 284-3280	
Adresse 114 chemin Rang 7 Et 8 Kedgwick NB E8B 1W1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Janel Aubut		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

### Commentaires généraux

- Le ratio n'a pas été pris puisque le suivi s'est fait par courriel.
- L'exploitante a reçu sa vérification de Développement social à jour et l'a inséré à son dossier.
- L'établissement rencontre maintenant les exigences de la loi sur les services à la petite enfance, le permis est recommandé.

original signé par  
Janel Aubut

Le 23 mars 2021

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par  
Cynthia Bergeron

Le 23 mars 2021

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date